

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Steel mesh fence installation	
Solicitation No. - N° de l'invitation KM061-141104/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client KM061-14-1104	Date 2015-01-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-519-6510	
File No. - N° de dossier KIN-4-42177 (519)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-01-14	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Choquette, Herb	Buyer Id - Id de l'acheteur kin519
Telephone No. - N° de téléphone (613) 536-4874 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Environment Canada 324 Point Petre Road Milford, Ontario.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les réponses du Canada aux questions des soumissionnaires**Question 1**

Il a été mentionné que les broussailles qui sont coupées devaient être déchiquetées. Est-il vrai que toutes les broussailles doivent être déchiquetées sur le site, puis jetées à l'extérieur de la nouvelle zone clôturée?

Réponse 1 :

Oui, toutes les broussailles enlevées doivent être jetées à l'extérieur de la nouvelle zone clôturée ou du site, si cela est jugé nécessaire.

Question 2

Est-ce qu'il faut dégager la nouvelle zone clôturée de toutes les broussailles qui s'y trouvent actuellement ou seulement de celles devant être retirées pour ériger la clôture?

Réponse 2 :

Il ne faut pas dégager des broussailles devant être retirées pour ériger la clôture.

Question 3

Les spécifications concernant les fondations des poteaux et l'installation de la clôture sont très vagues. Peut-on préciser qu'elles doivent respecter les dessins normalisés (Ontario Provincial Standard Drawings [OPSD]) 972.130, 972.102 et 972.101, ainsi que les spécifications (Ontario Provincial Standard Specification [OPSS]) n° 541 (voir le document ci-joint)? Cela permettrait de fournir une base concurrentielle juste pour les soumissions.

Réponse 3 :

Toutes les normes s'appliquent pour l'installation. Le choix final des matériaux et des normes relève de l'entrepreneur en fonction des conditions du sol, des conditions météorologiques, du climat, etc.

Question 4

La maille d'acier galvanisé est offerte avec trois revêtements communs (1,2 oz, 1,6 oz et 2 oz). Lequel est exigé?

Réponse 4 :

Encore une fois, en fonction des conditions sur le site, le choix final des matériaux et des normes relève de l'entrepreneur.

Question 5

Les clôtures qui entourent actuellement les infrastructures ne suivent pas le profil du sol. À certains endroits, 25 cm (10 po) séparent le fil du sol. Est-ce que la nouvelle clôture doit suivre le profil du sol? Si oui, quel est l'espace maximal pouvant séparer la maille du sol?

Réponse 5 :

La clôture doit suivre le profil du sol aussi près que possible avec un espace maximal de 10 cm (4 po).

Question 6

Des installations souterraines sont situées sur les lieux des travaux. Le cas échéant, est-ce que les coûts pour les localisations doivent être compris dans le prix indiqué?

Réponse 6 :

Oui. Il incombe à l'entrepreneur de prendre des dispositions pour toutes les localisations nécessaires dans le cadre de ce projet et d'en assumer les coûts.

Question 7

Des installations sanitaires se trouvent-elles déjà sur le site ou faut-il en inclure le coût dans le prix indiqué?

Réponse 7 :

Aucune installation sanitaire ne se trouve sur le site.

Question 8

Y a-t-il des jours et des heures de travail précis?

Réponse 8 :

Non.

Question 9

L'accès au lieu des travaux se fait par une barrière verrouillée. L'entrepreneur recevra-t-il une clé pour déverrouiller et verrouiller la barrière ou un surveillant d'Environnement Canada doit-il être présent?

Réponse 9 :

Une fois que le contrat sera attribué, un représentant d'Environnement Canada rencontrera l'entrepreneur et supervisera les premières étapes de la construction avant de lui remettre les clés de la barrière avant pour accéder au site et poursuivre les travaux sans supervision. Le représentant d'Environnement Canada visitera le site au cours des diverses étapes de la construction et pour mener une inspection finale.

Question 10

Pendant l'excavation des fondations des poteaux, de grandes quantités de poussière de calcaire flotteront dans l'air. Faut-il tenir compte de certains éléments particuliers au cours de l'excavation autour de la plateforme d'échantillonnage?

Réponse 10 :

Aucun travail ne devrait être réalisé sur la plateforme d'échantillonnage pendant la construction; par conséquent, aucun élément ne doit être pris en compte.

Question 11

Dans l'annexe B, qui traite de la base de paiement, on demande d'indiquer séparément le montant de la taxe de vente harmonisée. Il n'y a toutefois aucun espace prévu à cet effet. Serait-il possible de préciser où il faut l'indiquer?

Réponse 11 :

La taxe de vente harmonisée ne doit pas être comprise dans le prix de l'offre. Elle doit être indiquée comme élément distinct sur la facture de l'entrepreneur.